



---

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ**  
**Adoption du règlement 277-18-003 intitulé**  
**« Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux »**

---

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

---

Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 février 2018, le conseil de la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 277-18-003 intitulé « **Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.** »

L'objet de ce règlement est d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ainsi que les règles déontologiques devant guider les membres du conseil.

Le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est disponible au bureau de la municipalité situé au 405, chemin des Patriotes à Saint-Charles-sur-Richelieu aux heures ordinaires d'affaires.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Charles-sur-Richelieu, ce 12 février 2018.

Nancy Fortier,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

---

Je soussignée, Nancy Fortier, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, et résidant à Mont-Saint-Hilaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut en affichant les copies aux endroits désignés par le conseil, entre 9 h 00 et 17 h 00 ce 12 février 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 12 février 2018.

Nancy Fortier, secrétaire-trésorière  
et directrice générale